

Cercle Actualités comptables, financières et fiscales

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 4 journées
Distanciel : 8 demi-journées
Soit 28h au total

PRIX

Présentiel : 2 200 € HT / personne
Distanciel : 2 200 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeur Administratif, Directeur Financier, Responsable Comptable ou Collaborateur du service financier

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances techniques
- Connaître l'actualité comptable, financière et fiscale pour être en mesure d'anticiper les opportunités, maîtriser les risques et structurer sa veille
- Partage d'expérience entre professionnels

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

LE CERCLE ACTUALITÉS COMPTABLES, FINANCIÈRES ET FISCALES VOUS PERMET DE :

- Bénéficier de l'essentiel de l'actualité réglementaire pour une gestion optimale de votre fiscalité et une fiabilisation de vos états financiers
- Renforcer votre réseau professionnel et échanger avec vos pairs
- Gérer vos risques dans un environnement réglementaire contraignant et complexe
- Anticiper les opportunités
- Gagner du temps dans votre veille et dans la compréhension de certains détails de mise en œuvre qui peuvent s'avérer complexes et confus

Un gain de temps non négligeable, pour vous mettre à jour sur les pratiques, jurisprudences, réglementations et obligations liées à votre activité.

1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ COMPTABLE, FINANCIÈRE ET FISCALE

- Analyse de la veille réglementaire comptable, fiscale et financière par nos experts
- Comprendre les enjeux et mise en perspective de la jurisprudence
- Acquérir de nouvelles pratiques et méthodes par l'échange et le partage

Cercle Actualités comptables, financières et fiscales

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 4 journées
Distanciel : 8 demi-journées
Soit 28h au total

PRIX

Présentiel : 2 200 € HT / personne
Distanciel : 2 200 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

2^{ÈME} PARTIE : THÈMES TECHNIQUES :

TRIMESTRE 1 : LES FRAIS DE MISSION, DE RÉCEPTION ET DE DÉPLACEMENT DES SALARIÉS ET DES DIRIGEANTS

Les disciplines concernées par les frais de mission, de réception et de déplacement des salariés et des dirigeants sont à la fois comptables, fiscales et sociales peuvent varier selon les secteurs d'activités.

- Types de frais professionnels (frais de mission, de réception, de déplacement...)
- Prise en charge des dépenses exposées par les salariés
- Règles de déductibilités fiscales, de récupération de TVA, plafonnements sociaux applicables
- Montants et méthodes de remboursements
- Tour d'horizon des règles applicables ainsi que des bonnes pratiques

TRIMESTRE 2 : LES PRINCIPAUX MOTIFS DE REDRESSEMENTS FISCAUX : COMMENT LES PRÉVENIR ET S'Y PRÉPARER

Les « classiques » des redressements portent tant sur l'impôt sur les sociétés, que sur la TVA, la taxe sur les salaires et les taxes locales...

- Règles de fond (assiette, taux, exigibilité...)
- Règles de forme ou les aspects déclaratifs (piste d'audit fiable, FEC, règles de facturation, DEB, DES, etc.).
- Extra-territorialité (livraisons et acquisitions intracommunautaires en TVA, prix de transfert...)
- Principaux motifs de redressements
- Principaux axes de défenses en fonction de la jurisprudence française et européenne
- Mesures à mettre en place pour anticiper efficacement les contrôles
- Tour d'horizon des bonnes pratiques pour gérer au mieux l'étape du contrôle fiscal et les étapes de contestations ultérieures

TRIMESTRE 3 : FAST CLOSING : COMMENT RÉDUIRE LES DÉLAIS DE CLÔTURE ANNUELLE

Le fast closing comprend la réduction des délais de clôture (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) et l'amélioration de la qualité des informations produites.

- Collecte des données de base
- Production d'une image à un instant donné d'informations comptables, financières et de gestion fiables
- Acteurs internes et externes

TRIMESTRE 4 : L'ARRÊTÉ DES COMPTES

- Points d'attention cycle par cycle
- Présentation des projets de loi de Finances et loi de Financement de la Sécurité Sociale